

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

**AGE par voie électronique
du 04 au 15 septembre 2017**

**PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

- Fixation du siège de la CCIR de Région Bourgogne Franche-Comté -

L'Assemblée Générale de la CCI de Haute-Saône a été consultée par voie électronique du 4 septembre au 15 septembre 2017,

- pour donner un avis sur la fixation du siège définitif de la CCI de région Bourgogne Franche-Comté.

La Préfecture de Bourgogne Franche-Comté a été tenue informée de cette consultation (copie de la convocation, du mail d'ouverture et de fermeture du vote et des résultats).

Membres titulaires : 28
Quorum : 15
Membres ayant voté : 23
Membres n'ayant pas voté : 05

Plus de la moitié des membres en exercice ont donc voté. Il s'agit de
MEMBRES TITULAIRES

NOM - Prénom	ENTREPRISE	votant(e)	Non votant(e)
BERTRAND Elise	BESSON	▲	
CABANEL Laurence	NERAMUN		▲
CHAMBRE Fabrice	CRIT INTERIM	▲	
CORDONNIER Alexandre	GALVANOPLAST		▲
DELBOS Martine	PEPINIERES GUILLAUME	▲	
EUVRARD Jean-Marie	V.E.D.		▲
FERRAND Hervé	TOROP.NET	▲	
FERRARI Pascal	AU GRAND BAZAR FOUINE BAZAR	▲	
FRIQUET Franck	SARL DISTRI SCEY - CARREFOUR CONTACT	▲	
GIRARDOT Vincent	SAS JUCOREL (INTERMARCHÉ)	▲	
GRAVELLE Bruno	INTERMECA		▲
GROSPERRIN François	SARL E.G. PRESTATIONS	▲	
GUTHERLE Thierry	LA DAME VERTE	▲	
LAMOUCHE Sophie	LE COMPTOIR DES AROMES	▲	
LANDIOT-SIBILLE Véronique	VERSION LIBRE	▲	
MASSON Catherine	1 OU 2 MAILLES	▲	
MERCIER Anne-Laure	M.B.M.	▲	
MERTENS Frédéric	MECA PRECIS METAL	▲	
MILLERET Denis	ETS MILLERET CENTRALE LAITIERE NOTRE DAME DE LEFFOND	▲	
NOGARA Nelly	CONFECTION ELLE ET LUI	▲	
PITON Jean-Luc	SA S.I.B.R.	▲	
PRUNIER Daniel	SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LURE		▲
QUIVOGNE Jean-Luc	S.A.H.G.E.V.	▲	
RIETTE Marie-Aude	M.A MACONNERIE	▲	
RIGOULOT Marie-Claude	TRANSPORTS RIGOULOT	▲	
SAIRE Jean-François	SAIRE SARL	▲	
SASSARD Benoît	AXA ASSURANCES	▲	
SAUGIER David	ETABLISSEMENTS WALTEFAUGLE	▲	

...

Fixation du siège de la CCI Région Bourgogne Franche-Comté**I./ Contexte**

Vu le code de commerce et notamment son article L711-6,

Vu la loi 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions,

Vu le décret 2016-429 du 11 avril 2016 créant la CCI de région Bourgogne Franche-Comté, notamment son article 2,

Considérant la création de la CCI de région à compter du 01 janvier 2017,

Considérant que le principe d'une organisation en bi-sites entre Dijon et Besançon, est maintenu.

II./ Délibération

L'Assemblée Générale de la CCI de Haute-Saône, consultée par voie électronique du 4 septembre au 15 septembre 2017,

- donne un avis favorable à la fixation du siège définitif de la CCI de région Bourgogne Franche-Comté à Dijon (Côte d'or).

Résultat du Vote :

- Nombre de votants	:	23
- Voix pour	:	21
- Voix contre	:	01
- Abstentions	:	01

Fait à Vesoul, le 18 septembre 2017

Pour copie conforme,



Jean-Luc QUIVOGNE

Président